

**Comté de Lotbinière**  
**Municipalité de Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil municipal, tenue le **6 décembre 2010**, à 20h00, à la Salle Bonne Entente sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Madeleine Breton, Jonathan Lavallée, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe. Étienne Parent est présent de 21h10 à 22h20.

**Résolution numéro 124-2010**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du point suivant ; retour sur la coopérative d'habitation.

**Résolution numéro 127-2010**  
**Adoption du procès verbal**

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal du mois de décembre. Jonathan Lavallée demande de faire l'ajout du mot ceux à la résolution 120-2010.

**Résolution numéro 126-2010**  
**Adoption du second projet de règlement au plan d'urbanisme numéro 82-2010**

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité : le projet de règlement no 82-2010 : règlement modifiant le plan d'urbanisme no 003-97, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no 004-97, le règlement de lotissement no 006-97 et le règlement de zonage no 005-97 ayant pour but de :

remplacer les aires d'affectation agricoles actuelles à l'intérieur de la zone agricole provinciale, permettant l'application de la demande à portée collective (article 59 de la loi sur la protection des territoires et des activités agricoles du Québec) et remplacer les zones agricoles actuelles pour ainsi y régir les usages et les normes d'implantation ;

permettre l'exploitation de carrières et de sablières commerciales dans toutes les zones agricoles de la municipalité et en y prévoyant l'implantation d'un écran végétal ;

créer une nouvelle zone mixte « habitation-commerciale » à même la zone 28.1-i ainsi qu'une partie de la zone 40.2-h et où une garderie pourra être implantée ;

appliquer les données de la rénovation cadastrale présentement en cours au Québec, ce qui amène l'ajustement des limites de zones et des aires d'affectation de la municipalité ;

réduire les nombres de zones agricoles passant de 25 zones agricoles à 15 zones agricoles afin de rendre l'application de la réglementation d'urbanisme plus simple et efficace ;

créer un secteur de villégiature à même l'ensemble du site du mont-radar ;

et modifier le numéro de la zone 13-h.

### **Résolution numéro 127-2010**

#### **Don à la Guignolée du Club Lions Saint-Sylvestre**

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 50 au Club Lions Saint-Sylvestre pour la Guignolée du 4 décembre 2010.

### **Résolution numéro 128-2010**

#### **Adoption de la Politique de Gestion Contractuelle**

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter la Politique de Gestion Contractuelle telle que préparée et présentée.

### **Résolution numéro 129-2010**

#### **Appui à la coalition pour le maintien des comtés en région**

CA-1011-05-128

ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des deux dernières années, sous la présidences du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une Proposition révisée de délimitation-second rapport datée d'août 2009 ;

Attendu que les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec auraient retranché trois circonscriptions en Gaspésie- Îles de la Madeleine, au Bas St-Laurent, et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU que la proposition de cette nouvelle carte électorale aurait diminué le poids politiques des régions ;

ATTENDU que les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité ;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution no CA 1011-04-109, à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches ;
- le respect des communautés naturelles ;
- Le respect des territoires des régions administratives du Québec ;
- Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC) ;
- Le respect du principe de la congruence des territoires ;
- La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions ;

ATTENDU que pour modifier la Loi électorale du Québec, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable ;

ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MTC de Kamouraska et de Témiscouata ;

ATTENDU que les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie – Îles de la Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette Coalition ;

ATTENDU qu'il y a eu confirmation de l'adhésion officielle de la CRÉ à la CMCR par l'adoption de la résolution no CA-1011-05-127 ;

ATTENDU que depuis la mise en place de la CMCR et à suite de représentations des membres de la CMCR, le premier ministre du Québec M. Jean Charest, confirmait le 28 octobre dernier la suspension de processus de refonte de la carte électorale, en précisant ;

- Qu'un projet de loi serait soumis à l'Assemblée nationale du Québec pour suspendre le processus actuel du projet de la réforme de la carte électorale ;
- Le retrait officiel du projet de loi 92 sur la carte électorale, déposé au printemps 2010 ;
- Qu'un consensus soit dégagé au plus tard le 30 juin 2010 quant à la confection d'une nouvelle carte électorale ;

ATTENDU que ce dossier demeura d'actualité pour la CRÉ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADELEINE BRETON, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

DE demander aux municipalités et aux MRC de la région de la Chaudière-Appalaches d'appuyer les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et de la Coalition pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées en adoptant une résolution d'appui, tout en s'inspirant de la présente résolution.

QUE cette résolution soit transmises à :

M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en région, et préfet, MRC de Témiscouata

M. Laurent Lampron, directeur général, Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

**Résolution numéro 130-2010**  
**Déterminer les dates du conseil année 2011**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures;

10 janvier	7 février	7 mars	4 avril	2 mai
6 juin	4 juillet	15 août	6 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre			

**Résolution numéro 131-2010**  
**Autorisation pour demander un numéro de TVQ**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que Madame Céline Bilodeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Sylvestre, soit mandatée à faire les démarches nécessaires pour obtenir un numéro de TVQ pour la municipalité de Saint-Sylvestre. Qu'elle est autorisée à signer tous les documents s'y rattachant.

René Morin vient déposer une demande pour la CPTAQ.

Michel Fournier vient remettre un compte rendu du dossier Mont Radar.

André Lalonde vient demander l'appui de la municipalité pour ouvrir un sentier de raquettes sur un terrain privé. On devra déclarer la pratique de raquettes à nos assurances.

**Rapport des Comités :**

-Bibliothèque: le rapport annuel a été déposé, tout le monde en prend connaissance.

-Loisirs : Gaétan Bilodeau s'occupera de préparer la patinoire.

-Matières Résiduelles : la régie est passée dans la gazette officielle le 2 décembre, prochaine rencontre prévue le 20 décembre.

-Centre Multifonctionnel : M. Gonthier a donné l'autorisation d'utiliser le puits.

-Inspecteur municipal : Gaétan Bilodeau responsable de la patinoire, station d'épuration prévoir faire le nettoyage à chaque année.

-MRC : Mario Grenier réélu au C.A.

-Salle Municipale : rien de spécial

-Pompiers : achat d'habits de pompier, regarde la possibilité d'un détecteur des trois gaz, chaînes pour les roues à installer sur le camion.

-Développement local : rien de spécial

-Salon des jeunes : une moyenne 10.2 jeunes /soirée, prévoir un compte rendu des revenus et dépenses.

-Comité famille : Madeleine Breton fait un résumé sur la soirée des personnes aidantes.

### **Résolution numéro 132-2010**

#### **Adoption des comptes**

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1674 à 1717 inclusivement.

### **Résolution numéro 133-2010**

#### **Salaire des secrétaires**

Il est proposé par Roland Gagnée, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité, que le salaire versé à Ginette Roger et Chantal Therrien soit de \$ 20/ heure et celui de Céline Bilodeau soit de \$ 22/ heure, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **Varia :**

- Les intérêts pécuniaires de chaque membre du conseil sont déposés au bureau municipal.

- Une approche auprès de la Commission Scolaire est à faire pour solliciter leur appui à notre projet du parc de jeux L'escapade pour le module 5 à 12 ans.

- Social des fêtes ; confirmation des présences.

- Coopérative d'habitation ; le projet est à l'étude.

- Représentant d'un membre du conseil pour les préparatifs de la messe des sucriers. C'est Jonathan Lavallée qui sera le conseiller désigné.

**La levée de l'assemblée** est faite à 22.30 heures, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 10 janvier 2011.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Maire